

Inscription au séminaire

« **Certificats de bonne santé ou d'aptitude : cadre légal et bonnes pratiques** »

Nom :

Prénom :

Département/Service/S spécialité :

Courriel :

Institution :

Rue :

NPA/Ville :

N° tél :

Souhait de discuter d'un cas clinique en lien avec la thématique du séminaire ?

- Oui
 Non

Si oui, décrire brièvement la pathologie, le poste de travail et les problèmes rencontrés ?

Date :

Signature :

Ce formulaire rempli peut être retourné par e-mail, fax ou poste à :

- rrmdt@i-s-t.ch
- Fax : 021 314 74 30
- Adresse postale :
Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST)
Laurie Kujawa
Route de la Corniche 2, 1066 Epalinges - Lausanne

Prix du cours et inscription CHF 80.-

- Un mini-buffet est compris dans le prix.
- A la réception de votre inscription, un bulletin de versement vous sera envoyé.
- Aucune possibilité de payer lors du séminaire.

IST
Institut universitaire
romand de Santé
au Travail

**SGARM
SSMT**
Société Suisse de Médecine du Travail


Schweizerische Gesellschaft für Allgemeine Innere Medizin
Société Suisse de Médecine Interne Générale
Società Svizzera di Medicina Interna Generale
Swiss Society of General Internal Medicine

Réseau Romand des Médecins du Travail – RRMdT

SÉMINAIRE « **CERTIFICAT DE BONNE SANTÉ ET D'APTITUDE: CADRE LÉGAL ET BONNES PRATIQUES** »

Jeudi 10 novembre 2016 – 13h30 à 17h30
Auditoire Auguste Tissot, CHUV – Bâtiment hospitalier principal
Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne

Programme

- × **13h30 - 14h15 : Examens d'aptitudes physiques pour les professions à risques et les sports récréatifs**
Dr Gerard Gremion, médecin chef du Swiss Olympic Medical Center, et médecin adjoint au Département de l'appareil locomoteur du CHUV
- 14h30 - 15h15 : Certificats de bonne santé/d'aptitude et responsabilité du praticien**
Maitre Patrick Magold, avocat, Lausanne
- × **16h30 - 17h30 : Cas cliniques** – échanges et discussions.

N'oubliez pas de retenir la date du prochain séminaire RRMdT :

Jeudi 26 janvier 2017, de 13h30 à 17h30
« OProMa : qu'en est-il depuis sa mise en application en 2001 ? »